

ARCHIVES DE PARIS

Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)  
Sous-direction de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion  
(ex-Service de la solidarité et de l'insertion)  
Secrétariat des commissions Fonds de solidarité pour le logement / Accord collectif  
catégorie 1

Dossiers d'instruction individuels d'aide au logement (1983-2007)  
Procès-verbaux des commissions d'attribution (1993)

**3112W 1 à 43**

Bordereau de versement

Avril 2009

*Délai de communicabilité : 50 ans*

Archives de Paris.

Versement 3112W. Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Dossiers d'instruction individuels d'aide au logement (1983-2007). Procès-verbaux des commissions d'attribution (1993)

### **Introduction au versement des dossiers d'instruction individuels d'aide au logement du Secrétariat des commissions FSL / ACC1 (Fonds de solidarité pour le logement / Accord collectif catégorie 1)**

Le Secrétariat des commissions FSL / ACC (nommé POPS / FSL - Protocole d'occupation du patrimoine / Fonds de solidarité pour le logement - jusqu'en juillet 2004) a été mis en place à la suite de la loi Besson du 31 mai 1990 qui garantit le droit au logement et accorde une aide de la collectivité sous certaines conditions pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Cette loi concerne toute personne ou famille éprouvant des difficultés dues à des ressources insuffisantes ou des conditions d'existence précaire.

Le dispositif d'application du FSL est décrit dans le 4<sup>e</sup> Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées du Département de Paris et succède au 3<sup>e</sup> Plan qui couvrait les années 1999, 2000, 2001 et arrivait à échéance le 30 juin 2002. Le Protocole d'occupation du patrimoine social (POPS) a été remplacé par l'Accord collectif de catégorie (ACC) en application de l'article 62 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Signé le 16 mai 2003 entre le préfet de Paris, le maire de Paris et des organismes gérant le parc locatif social à Paris, il est entré en vigueur à partir de juillet 2004 et intègre les catégories de ménage antérieurement bénéficiaires du POPS.

Le Secrétariat des commissions a été assuré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris jusqu'au 30 juin 2006. Il a été transféré le 1<sup>er</sup> juillet 2006 à la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de la Ville de Paris.

Il prépare le travail des commissions qui attribuent des aides financières pour accéder à un logement ou y être maintenu et procède ainsi au préalable à l'instruction des dossiers des différentes aides sociales légales relatives au logement. C'est en revanche la CAF (Caisse d'allocations familiales) qui assure le paiement et la gestion financière de ces aides.

Les dossiers échantillonnés, de deux types, sont des dossiers d'instruction individuels de demande d'aide au logement :

- les dossiers de demande de logement ou relogement du Protocole d'occupation du domaine social remplacé en 2004 par l'Accord collectif catégorie 1, dont le résultat se traduit par l'accès à un logement social ;
- les dossiers du Fonds de solidarité pour le logement, qui peuvent être des dossiers FSL / accès dans les lieux, se traduisant par une aide financière permettant aux bénéficiaires de s'installer dans un logement ou bien des dossiers FSL / maintien dans les lieux relatifs à une aide financière destinée à résorber des dettes de loyer contractées à la suite de difficultés économiques.

La sélection de ces derniers a été effectuée, conformément aux critères d'échantillonnage énoncés dans la note des Archives de Paris référencée GD/VL06-225/7991Paris1705 du 16 février 2006, adressée au Bureau des archives de la DASES : **1% des dossiers a donc été conservé**, le reste a été détruit après obtention du visa des Archives de Paris, l'ensemble de ces dossiers ayant atteint la fin de leur durée d'utilité administrative de 5 ou 3 ans.

Jusqu'en 2000, les demandes d'aides étaient classées par aide et par année, puis à partir de 2000, les demandes ont été classées par numéro de foyers toutes aides confondues et enfin à partir de mai 2004, les demandes ont été classées par numéro de demandes, en commençant la numérotation à partir du numéro 100000.

Archives de Paris.

Versement 3112W. Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Dossiers d'instruction individuels d'aide au logement (1983-2007). Procès-verbaux des commissions d'attribution (1993)

Ces dossiers d'instruction d'aide au logement contiennent les pièces suivantes :

- un rapport social relatif à la situation sociale du demandeur ;
- des copies de pièces d'identité ;
- des copies de pièces relatives aux ressources du foyer ;
- des copies de pièces relatives à son logement ;
- des copies de pièces de procédure d'expulsion ou de saisine de la commission de surendettement ;
- de la correspondance entre le Secrétariat, les services sociaux, le demandeur et les organismes gérant les logements ;
- l'avis des commissions et les notifications de refus ou d'octroi et de versement de l'aide.

Conformément aux critères d'échantillonnage retenus dans le tableau de gestion des archives du Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale de la Sous-direction de l'insertion et de la solidarité de la DASES, sont également versés les procès-verbaux de décisions des commissions d'attribution de l'année 1993.

Ce versement est à rapprocher du versement effectué par ce service, en juillet 2008 aux Archives de Paris, portant le n° de versement 3016W.

<b>Cotes</b>	<b>Description du contenu des boîtes</b>	<b>Dates extrêmes</b>
3112W 1-43	Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), Sous-direction de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion (ex-Service de la solidarité et de l'insertion), Secrétariat des commissions FSL / ACC 1 (Fonds de solidarité pour le logement / Accord collectif catégorie 1) : dossiers sélectionnés de demandes accordées ou refusées d'aide FSL (1983-2007) et procès-verbaux des commissions d'attribution (1993).	1983-2007
<b>3112W 1-41</b>	<b>Dossiers d'instruction individuels d'aide au logement.</b> <i>Les dates indiquées correspondent à la date de réception des dossiers au secrétariat des commissions : dates du premier et du dernier dossier compris dans chaque boîte.</i> <i>Les dossiers sont classés par numéro de foyer (toutes aides confondues) puis par numéro de demande à partir du 11 mai 2004.</i>	<b>1983-2007</b>
3112W 1	Foyers 16 – 7983 18/10/1999 – 11/03/2005	1999-2005
3112W 2	Foyers 8014 – 10900 12/08/1994 – 07/10/2003	1994-2003
3112W 3	Foyers 11280 – 14417 16/01/1996 – 27/04/2004	1996-2004
3112W 4	Foyers 15050 – 19733 10/02/1997 – 29/07/2004	1997-2004
3112W 5	Foyers 20561 – 24750 26/09/1996 – 16/02/2005	1996-2005
3112W 6	Foyers 25466 – 28749 26/08/1997 – 29/08/2005	1997-2005
3112W 7	Foyers 30292 – 34988 16/05/1991 – 15/04/2003	1991-2003
3112W 8	Foyers 35821 – 39031 15/04/1999 – 22/12/2004	1999-2004
3112W 9	Foyers 39438 – 40456 18/02/1999 – 22/12/2005	1999-2005
3112W 10	Foyers 41175 – 44809 21/10/1997 – 29/12/2006	1997-2006
3112W 11	Foyers 45418 – 47918 02/10/1997 – 20/02/2002	1997-2002
3112W 12	Foyers 48337 – 50176 28/08/1994 – 22/06/2004	1994-2004
3112W 13	Foyers 50364 – 52055 20/06/2000 – 30/01/2004	2000-2004
3112W 14	Foyers 52133 – 53845 15/11/2000 – 16/09/2004	2000-2004
3112W 15	Foyers 53973 – 54902 03/03/1999 – 30/11/2004	1999-2004

<b>Cotes</b>	<b>Description du contenu des boîtes</b>	<b>Dates extrêmes</b>
3112W 16	Foyers 54979 – 55922 05/09/1996 – 15/01/2004	1996-2004
3112W 17	Foyers 55981 – 57067 14/07/2000 – 15/04/2003	2000-2003
3112W 18	Foyers 57200 – 58271 10/12/1991 – 30/11/2004	1991-2004
3112W 19	Foyers 58481 – 59225 16/01/1997 – 11/08/2006	1997-2006
3112W 20	Foyers 59239 – 59920 30-05/2001 – 22/12/2004	2001-2004
3112W 21	Foyers 59951 – 60661 18/10/2001 – 17/09/2004	2001-2004
3112W 22	Foyers 60853 – 61832 25/04/1983 – 19/08/2005	1983-2005
3112W 23	Foyers 61940 – 62366 05/02/2000 – 12/10/2005	2000-2005
3112W 24	Foyers 62531 - 63572 17/11/2000 – 03/02/2005	2000-2005
3112W 25	Foyers 63595 – 64240 19/09/2000 – 20/07/2005	2000-2005
3112W 26	Foyers 64308 – 64826 24/01/2001 – 22/06/2005	2001-2005
3112W 27	Foyers 64961 – 65485 11/12/1998 – 23/06/2005	1998-2005
3112W 28	Foyers 65575 - 66377 06/12/1999 – 14/10/2004	1999-2004
3112W 29	Foyers 66478 - 67532 16/12/1997 – 29/09/2004	1997-2004
3112W 30	Foyers 67848 - 68823 22/07/1996 – 20/07/2004	1996-2004
3112W 31	Foyers 68936 - 69669 28/12/2000 – 23/03/2005	2000-2005
3112W 32	Foyers 13241, 66953 – 70396 26/10/2001 – 15/09/2005	2001-2005
3112W 33	Foyers 19714, 36019, 59769, 70551 – 70804 07/12/2000 – 28/04/2005	2000-2005
3112W 34	Foyers 25902, 70931 – 71203 19/03/2001 – 22/06/2005	2001-2005
3112W 35	Foyers 20164, 57338, 63730, 64952, 70069 – 71623 31/01/2002 – 20/07/2005	2002-2005
3112W 36	Foyers 51636, 62592, 63607, 67581, 71245 – 72148 08/07/2002 – 31/10/2005	2002-2005
3112W 37	Foyers 10896, 28172, 60126, 69928, 70712 – 72703 02/06/1997 – 06/09/2005	1997-2005
3112W 38	Foyers 5839, 16005, 51687, 53417, 63466, 65411, 71162 – 73395	2003-2006

Archives de Paris.

Versement 3112W. Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Dossiers d'instruction individuels d'aide au logement (1983-2007). Procès-verbaux des commissions d'attribution (1993)

<b>Cotes</b>	<b>Description du contenu des boîtes</b>	<b>Dates extrêmes</b>
	02/01/2003 – 10/01/2006	
3112W 39	Foyers 38389, 62402, 64639, 70338 – 74227 21/02/2003 – 21/09/2006	2003-2006
3112W 40	Foyers 21089, 27262, 60031, 61049, 71350 –74596 16/10/1996 – 09/03/2007	1996-2007
3112W 41	Foyers 2747, 36241, 38806, 43250, 47048, 57085, 62417, 75006 – 75612 20/12/1999 – 24/10/2005	1999-2005
<b>3112W 42-43</b>	<b>Procès-verbaux de décisions des commissions d'attribution</b> (accompagnés de listes nominatives).	<b>1993</b>
3112W 42	15/01/1993 – 09/07/1993	
3112W 43	10/09/1993 – 10/12/1993	